



COMMUNIQUE DE PRESSE

AUTONOMIE DES UNIVERSITES

« LE GOUVERNEMENT RECULE MAIS ON EST LOIN DU COMPTE !!! »

Ce mercredi après midi la Ministre de l'enseignement supérieur a présenté une nouvelle mouture du projet de loi sur l'autonomie des universités. Dans cette nouvelle mouture on peut d'ores et déjà dire que «toutes les universités ont vocation à devenir autonomes dans un délai de cinq ans», que pour les conseils d'administration «Le nombre de leurs membres pourra varier de 20 à 30 alors que le texte initial prévoyait de réduire le nombre d'administrateurs de 60 à 20. Des fourchettes seront prévues pour chaque catégorie de membres.

On peut lire dans le nouveau texte la création d'un vice-président étudiant, qui sera élu par le CEVU (conseil des études et de la vie universitaire) et chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Enfin, les conditions sélectives d'entrée en Master ne figurent plus dans le nouveau texte. Cette question sera étudiée après la fin du chantier lancé sur la réussite des étudiants en licence.

Nous ne pouvons que déplorer tout de même le pouvoir toujours trop important octroyé au président de l'université, qui a un droit de veto sur les affectations des personnels et favorise la possibilité de recruter des contractuels.

On notera que la réforme accentue les inégalités entre universités, au détriment de l'intérêt général et qu'elle met en place une politique du court terme visant à favoriser certaines filières ou secteurs porteurs aujourd'hui.

Désormais, les universités seront dotées d'un budget global, d'une grande liberté dans la gestion des personnels et se voient attribuer la gestion de leur patrimoine, sans moyens supplémentaires. C'est vrai, la Ministre a opéré quelques reculs et nous nous en félicitons. Pour autant, cela ne doit pas cacher le fait que la logique libérale du texte est maintenue et que persistent des dispositions très dangereuses.

Elles concernent particulièrement les recrutements, la gestion des personnels et les politiques de rémunération au mérite, ainsi que le dispositif très contestable de l'intéressement.

Pour ces raisons, la FERC SUP CGT dénonce ce « texte bis » et appelle, avec les personnels dans les assemblées générales, au retrait pur et simple de ce texte qui pose les bases d'une privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

C'est la démarche de la FERC-Sup CGT que de tout faire pour que les acteurs de l'Enseignement Supérieur se mobilisent massivement pour faire entendre leur voix et leurs exigences.

Dans ce mouvement, la FERC-Sup CGT entend se saisir de toutes les occasions pour exprimer ses revendications.

Elle sera présente aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 2 juillet.

Elle sera présente dans toutes les A.G. organisées ce jour là, et plus tard, elle sera présente dans toutes les manifestations pour faire avancer l'idée d'un grand service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Montreuil, le 28 juin 2007